



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 AVRIL 2023

DELIBERATION N° : 16/06042023

**OBJET : ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Présents :	24
Procurations :	09
Votants :	33
Abstentions :	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38

Le Président de séance
Bruno DOMEN



L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six avril à dix-sept heures et vingt-deux minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M. DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjoints : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), Mme BERNON Nadège (2^{ème} Adjointe), Mme PLANESSE Nadine (5^{ème} Adjointe), M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint), M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint), Mme ANAMALE Marie Claude (9^{ème} Adjointe).

Les Conseillers Municipaux : Mme ALEXANDRE Marie, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, Mme SORET Pascaline, M. FELICITE Roland, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL Marie Josée, Mme VION Marie Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David.

Absents représentés :

- Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe) *procuration* à M. LEAR Elie (Conseiller)
- M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint) *procuration* à M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint)
- Mme BELIN Gisèle (7^{ème} Adjointe) *procuration* à Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère)
- M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjointe) *procuration* à Mme SORET Pascaline (Conseillère)
- Mme FERARD Sylvie (Conseillère) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- M. ELLIN Fabrice (Conseiller) *procuration* à M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint)
- Mme VERMINARDI Mylène (Conseillère) *procuration* à Mme ZITTE Nicolette (Conseillère)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller)
- M. HODGI Claudio (Conseiller) *procuration* à M. VIRAMA Stéphane (Conseiller)

Absents :

Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère)
Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
M. CODARBOX Jacky (Conseiller)
M. ABAR Dominique (Conseiller)
M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame BERNON Nadège, 2^{ème} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

AFFAIRE N° 16/06042023**ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR***Direction Administration Générale***Le Maire expose :**

Depuis 2007, la Commune de Saint-Leu a pourvu à l'organisation de son réseau d'accès aux documents administratifs, conformément aux dispositions de la loi du 17 juillet 1978 modifiée et au code des relations entre le public et l'administration.

Le règlement d'accès aux documents administratifs, pris par arrêté n° 20/2008, modifié par les arrêtés N° 94/2011 et N° 01/2012, lui-même modifié par l'arrêté N° 841/2018, doit une nouvelle fois évoluer afin de prendre en compte des modifications dans le mode de délivrance et les modalités de paiement des frais liés à la délivrance des documents demandés.

En effet, l'actuel règlement en vigueur ne permet pas la délivrance de documents administratifs sur un autre support numérique que le CD-ROM. De plus, il est expressément stipulé dans son article 4 que « les clés USB ou tout autre périphérique informatique venant de l'extérieur sont interdits pour des motifs de sécurité liés à la présence d'éventuels virus ».

Or, l'évolution des technologies a rendu obsolète l'utilisation des CD-ROM, au profit de la clé USB, en tant que support amovible de stockage permettant le transfert de données.

Aussi, afin de permettre la délivrance de fichiers volumineux, qui ne peuvent être envoyés en pièce-jointe de courriel, il est préconisé de rajouter la possibilité de délivrer les documents administratifs sur clé USB, à la seule condition que ce support soit fourni par la Collectivité.

Aussi, les articles 4 « les modalités d'accès aux documents administratifs » et 7 « les frais de reproduction » de l'actuel règlement devront être modifiés pour prendre en compte ce nouveau mode de délivrance et les frais assujettis.

Par ailleurs, dans le cadre d'une démarche éco-responsable, il est également proposé de modifier l'article 5 « la formulation des demandes de consultation ou de délivrance de documents administratifs », afin de permettre à la Collectivité de choisir le format ou support le plus adapté à utiliser pour la délivrance de documents, notamment lorsque lesdits documents existent au format numérique.

Enfin, l'article 8 fera l'objet d'une mise à jour, les paiements des frais liés à la reproduction et à la délivrance des documents administratifs se faisant désormais auprès de la régie multiservices.

L'ensemble de ces modifications sont incluses dans le projet d'arrêté joint en annexe.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider l'introduction du mode de délivrance sur support informatique fourni par la Collectivité ;
- De valider les modifications à apporter aux articles 4, 5, 7 et 8 telles que présentées dans le projet d'arrêté joint en annexe ;
- D'autoriser le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer tous documents ou pièces se rapportant à cette affaire et notamment l'arrêté portant nouveau règlement de l'accès aux documents administratifs de la Commune de Saint-Leu.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Valide l'introduction du mode de délivrance sur support informatique fourni par la Collectivité ;
- Valide les modifications à apporter aux articles 4, 5, 7 et 8 telles que présentées dans le projet d'arrêté joint en annexe ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents ou pièces se rapportant à cette affaire et notamment l'arrêté portant nouveau règlement de l'accès aux documents administratifs de la Commune de Saint-Leu.

**Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 12 AVR. 2023
Le Président de séance,**



Bruno DOMEN